



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

ASSOCIATIONS :

Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO)

**Délibération
n°2023/122**

11 DÉCEMBRE 2023

Date de la convocation :
5 décembre 2023

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu de
sa transmission en
préfecture le 15 décembre
2023 et de son affichage
électronique

L'An deux mil vingt-trois, le onze décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni, en Mairie de Pavilly sous la Présidence de Monsieur François TIERCE, Maire.

Étaient présents :

MM. MULET Mercedes, LARGILLET Agnès, QUÈVREMONT Jean-Luc, GANAYE Brigitte, DEMANNEVILLE Christian, LEVESQUE Jimmy, TOCQUEVILLE Raynald, AMIOT Alain, CAPRON Magali, CRESSON Séverine, DERRIEN Stéphanie, FONTAINE Annie, GALISSON Hubert, GOHÉ Serge, HONDIER Delphine, LE MOING Dominique, LÉCAUDÉ Katy, LEFAUX Eddy, LEMONNIER Christelle, MERBAH Ahmed, MOGIS Angélique, VANDEVILLE Gérard, DÉMARES Michèle, FAVRY-BOURGET Brigitte, VINCENT Nicolas.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme BRISON Sophie qui a donné pouvoir à Mme CAPRON Magali, M. DA SILVA Maxime qui a donné pouvoir à M. VINCENT Nicolas, Mme JACOB DELESCLUSE qui a donné pouvoir à Mme MULET Mercedes.

Mme FONTAINE Annie a été élue Secrétaire de la séance.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 26

Nombre de conseillers votants : 29

ASSOCIATIONS : Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant représentant la commune au sein de l'association pour le développement et l'innovation numérique des collectivités (ADICO).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 25 juin 2018, la Ville a adhéré à l'association « ADICO » et lui a confié la mission de délégué à la protection des données à caractère personnel, dans le cadre de la mise en œuvre, du règlement général sur la protection des données (RGPD).

Cette mission de délégué à la protection des données à caractère personnel consiste à informer et conseiller le responsable de traitement (le Maire), à contrôler le respect du cadre juridique posé par le RGPD, coopérer avec la commission nationale informatique et libertés (CNIL) et réduire les risques juridiques pesant sur le Maire.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner, parmi l'assemblée, un délégué titulaire et un délégué suppléant, pour représenter la commune de Pavilly au sein du Conseil d'Administration de l'association « ADICO ».

Le délégué titulaire et le délégué suppléant ont été désignés par délibération n° 2020/27 en date du 2 juin 2020.

Or, en raison l'installation d'un nouveau conseiller municipal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que le conseiller nouvellement installé remplace le conseiller démissionnaire pour représenter la commune de Pavilly au sein du Conseil d'Administration de l'association « ADICO ».

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide par 29 voix « pour », 0 « contre », 0 « abstention » de désigner comme délégués titulaire et suppléant pour représenter la Ville de Pavilly au sein du Conseil d'Administration de l'association « ADICO » les élus suivants :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ADICO	
1 Délégué titulaire	Ahmed MERBAH
1 Délégué suppléant	Serge GOHÉ

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
François TIERCE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Rouen, dans les 2 mois, suivant sa publication. L'introduction d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux, qui doit être exercé dans les 2 mois suivant la réponse de l'auteur de l'acte, étant précisé que l'absence de réponse, au terme d'un délai de deux mois, à la demande de recours gracieux, vaut rejet de cette dernière.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/12/2023

Application agréée E-legalite.com